



Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure

Comité Technique Ministériel du 9 avril 2014

Déclaration du SCSI relative à la création

de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure

Certains s'en souviennent sûrement, notre organisation avait été l'une des rares en 2008 à émettre des réserves sur la réforme proposée qui, malheureusement ont pu se vérifier. Depuis, la DGSE a bénéficié d'une dynamique budgétaire et structurelle qui lui a permis d'être au niveau des services de renseignements extérieurs des grandes nations.

Ainsi, personne ne peut nier que le dispositif actuel proposé par la DCRI n'est plus à la mesure des enjeux, mais comme nous avons déjà eu l'occasion de l'exprimer devant la commission parlementaire et à plusieurs reprises devant les différents ministres, nous restons persuadés qu'une seule direction centrale active du renseignement, avec un budget significatif propre, regroupant l'ensemble des forces concourant au renseignement intérieur, aurait été plus efficiente et cohérente.

Le directeur central l'a précisé au cours du CT Police, la sécurité intérieure ne fonctionnera bien que si le SRT fonctionne bien également. Nous partageons ce point de vue, à la différence que la mutualisation des forces vives de ces deux structures aurait facilité la fluidité des informations et éviter la mise en place de cellules de coordinations à plusieurs niveaux.

Les doutes laissés par l'échec de la réforme de 2008 sont encore profondément présents dans l'esprit des personnels, traduits dans les résultats d'un sondage sans équivoque, que nous avons réalisé. Le rassemblement ponctuel de plus d'une centaine d'officiers dans le hall de la direction en mars 2012, faisant suite à l'absence de dialogue social, aux affaires jetant le discrédit sur une direction attachée au secret, n'était pas anodin.

Si depuis, nous pouvons souligner ici la qualité du dialogue social avec nos interlocuteurs de la DCRI, la confirmation du suivi des dossiers des officiers en CAP nationale, le maintien de leur statut de policier actif, une formation continue valorisante, il aurait été souhaitable, pour rassurer les officiers de police, que de nombreuses questions trouvent des réponses précises avant la mise en œuvre de la réforme tout de même comparée par Monsieur CALVAR, à une révolution :

- Une nomenclature finalisée avec projection des postes à responsabilité dévolus immédiatement ou à terme aux différents corps sachant qu'une déflation du nombre d'officiers et de commissaires est souhaitée afin de mieux les positionner.

- Les projections de recrutements de contractuels et l'impact qu'ils auront sur les missions exercées aujourd'hui par les policiers
- Si la volonté de valoriser l'expertise a été annoncée, qu'elle pourrait en être en terme de parcours et de progression de carrière, la traduction concrète
- Des interrogations persistent sur l'avenir des implantations territoriales sans que les messages donnés par les directeurs zonaux ne rassurent les personnels
- Les sept services du renseignement intérieur de la petite et grande couronne parisienne continueront-ils à être considérés comme des services territoriaux
- Définition d'un statut administratif clair pour permettre une mobilité au sein de la communauté du renseignement
- Nécessité de sortir d'une gestion des officiers souvent infantilissante malgré des directives de la haute hiérarchie comme la notation des gradés et gardiens à laquelle les officiers ne sont que trop rarement associés.

Nous attendons qu'un bilan d'étape soit réalisé tous les six mois pour ne pas reproduire les erreurs et les non-dits constatés à l'issue de la précédente réforme. Le Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure prendra toute sa place pour que les questions essentielles trouvent des réponses concrètes dans les plus brefs délais, et ainsi donner des arguments à ceux des cadres qui doutent des effets de la mise en œuvre de cette réforme. C'est à ce prix que la fidélisation à cette direction sera consentie et non subie.

Aujourd'hui, c'est uniquement la moitié du chemin de la réforme du renseignement que les cadres de la police nationale attendaient qui va être réalisée, et nous ne pouvons que le regretter.

Dans le même temps, les officiers du futur SCRT ne peuvent que constater, qu'alors que certains d'entre eux ont du mal à être positionnés, des postes à responsabilité nouveaux, vont être confiés à des officiers de gendarmerie. Demain, peut-être, les gendarmes, revendiqueront aussi des postes à responsabilité au sein de la future Direction Générale de la Sécurité Intérieure, sans qu'aucune réciprocité ne soit jamais donnée aux cadres de la police nationale dans les structures de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale. Pendant ce temps, la présence des effectifs de gendarmes diminue dans les territoires ruraux. Ces réalités ne peuvent que nous conduire à être prudents sur la mise en place de réforme des services, qui ne sont jamais optimales, à cause du maintien de deux statuts différents au sein de ce Ministère...

Le Syndicat des Cadres de la Sécurité Intérieure.

